

**BAPE SUR LE PROJET
D'AGGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE
ST-THOMAS PAR DÉPÔT RIVE-NORD INC**

Mémoire catégorie personnelle présenté par :

**André Beaudet
Berthierville**

Le 31 mars 2005

Madame la présidente, monsieur le commissaire,

Je suis un citoyen de Berthierville, je parle en mon nom, mais j'ai également quelques appuis de mes proches qui partagent mes propos.

On oppose les intérêts d'une corporation contre la qualité de vie de milliers de citoyens. Pour Dépôt Rive-Nord Inc(DRN), c'est payant. Pour nous, citoyens, on y perdra sur tous les plans; qu'il s'agisse de la perturbation de la ressource eau, des odeurs, du bruit, de la dégradation des routes, de la déstructuration de milieux habités; quand je dis habités, j'entend aussi ceux qui sont habités par des gens. Ce que DRN demande, c'est que les citoyens déjà excédés par 26 ans d'exploitation prennent leur mal en patience et lui donne un chèque en blanc pour encore 28 ans.

La présente commission a reçu des avis de ministères et d'organismes, des mémoires, a scruté l'étude d'impact déposée par DRN, s'est penchée et se penchera sur une quantité de documents déposés et à venir de la part de divers intervenants. Ensuite, le ministre du nouveau ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs(MDDEP) recevra vers le 21 juin 2005, le rapport de la présente commission. Il fondera en toute logique sa réflexion sur la cause environnementale puisqu'il s'agit, bien entendu, d'un Bureau d'audience publique sur l'environnement.

Il y a effectivement beaucoup matière à réflexion sur l'impact environnemental de ce projet. Il y a M. Hénault qui nous a raconté le 9 mars lors de la première partie des audiences, qu'on avait vidé l'étang derrière chez lui et a témoigné qu'après avoir entrepris maintes démarches auprès du

ministère de l'environnement, le problème perdurait. Espérons pour M. Hénault que le ministre entendra sa cause car d'une part, les représentants du ministère de l'environnement présents à la période de question considéraient qu'il y avait eu réparation et de l'autre, M.Hénault déclarait qu'il n'y avait plus d'étang derrière chez lui. Cet événement me laisse perplexe.

Et le cas de M. Hénault relève de l'environnement, donc il devrait avoir l'attention du ministre. Mais maintenant, en ce qui a trait aux autres impacts occasionnés par le projet; le transport, la santé, la qualité de vie des citoyens, quelle attention le ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs pourra-t-il accorder puisque ce ne sera pas de son ressort? Pourtant ce sont des inconvénients bien tangibles. Qui alors pourra porter attention aux doléances des citoyens qui paient largement leur part de taxes et d'impôts?

Là où il y avait des arbres, des étangs, des poissons, des tortues, bref, une riche biodiversité, il y a maintenant des goélands et des rats. Il n'y a plus qu'un cimetière dans lequel s'élèvent des montagnes tels des monuments à la mémoire de la sordidité de la surconsommation. Maintenant, il y a des gens qui s'ennuient d'un paradis. Il y a des gens qui s'en vont.

Voilà une vision des choses bien émotive. Eh oui! Pourquoi pas? La vie n'est-elle pas aussi faite d'émotivité? Si on n'en parle pas, qui va en parler? Lorsqu'on présente un projet d'envergure, les décideurs accordent beaucoup d'attention aux retombées économiques. On les considère de façon

prépondérante. Mais qu'en est-il de la vie des gens? Quel est leur bilan des inconvénients et des bénéfices?

D'abord, les gens d'ici veulent-ils d'une autre gigapoubelle? Poser la question c'est y répondre. Personne n'a intérêt à avoir ça dans sa cour. Ah! on nous a bien fait miroiter 390 emplois lors de la première partie des audiences mais avec une question plus pointue, le ballon s'est vite dégonflé à 50. Une autre question qui a été posée sur les profits de la compagnie n'a pas obtenu de réponse. D'une part, DRN exhibe nos bénéfices d'emploi et de l'autre, il ne veut pas montrer les bénéfices que ces emplois lui apporteront. Eh bien, dans ce petit jeu d'effeuillage, moi je dis commencez donc le premier!

Quoi qu'il en soit, si les intérêts DRN pour ce projet sont à la mesure des efforts qu'il met pour le faire accepter, les intérêts sont énormes. De toutes façon, c'est pas dur à compter; on prévoit recevoir autour de 18 millions de tonnes : 18 millions de tonnes, disons à 30\$ la tonne --je vais être conservateur, car 30\$ la tonne c'est le tarif préférentiel accordé à la MRC de Joliette-- donc si on dit 30\$ multiplié par 18 millions de tonnes ça fait 540M\$. OK, c'est pas net là, mais quand-même! Cinquante emplois, 540 millions de dollars. Non, j'ai beau chercher, je ne vois pas de bénéfices net positifs pour le publique dans ce projet. Mais beaucoup d'inconvénients, beaucoup de dommages, beaucoup de dommages irréparables.

L'EAU

Le promoteur envisage de donner une nouvelle vie à un site d'enfouissement qui a duré près de 27 ans. Le choix de ce site fortement aquifère a été une erreur catastrophique. Ce secteur est caractérisé par sa nappe phréatique peu profonde, ses tourbières, ses nombreux étangs, abritant un faune particulièrement fragile, des tortues, des poissons. Choisir un tel site pour un dépotoir était aussi pertinent que mettre sa poubelle dans son aquarium. Et dire qu'on appelle ça de l'enfouissement sanitaire. Fait étonnant, les autorisations avaient été reçues du ministère de l'environnement sans qu'il n'y ait eu obligation de construire une structure étanche, sur la foi que les contaminants seront dilués dans la nature par le principe dit d'atténuation. Ça c'était pour des volumes prévus beaucoup plus modestes qu'au cours des dernières années. Aujourd'hui, l'exploitant prend des tests dans des puits de captage et nous donne sa parole que tout va bien. Qu'est-ce qu'on fera quand ça ira mal?! La nappe se déplace lentement sous la terre à raison de 20 à 60m. par année. Aura-t-on une surprise dans quelques années?

Et pourtant on a hélas déjà des ententes pour continuer dans un environnement aussi peu propice. Le train est déjà parti et ça me semble bien difficile d'arrêter un train en marche. Le projet présenté équivalait encore à stocker des méga tonnes de déchets dans l'eau. Mais cette fois on va la pomper et la traiter avant de la rejeter à la rivière. Pour ce faire, le promoteur prévoit installer des murs de bentonite pour former un écran d'étanchéité. La bentonite est une argile aux propriétés imperméables élevées. Mais, comme on nous l'a expliqué lors de la première période d'audiences, malgré cette grande imperméabilité, il est impossible d'atteindre l'étanchéité totale. Il faudra pomper l'eau qui, obéissant à une loi de la physique, arrivera de

l'extérieur et s'infiltrera à travers le mur. Par ce phénomène, les lixiviats demeureront dans l'enceinte jusqu'à temps d'être pompés avec l'eau. On appelle ça une trappe hydraulique. On devra pomper 170 000 mètres cubes d'eau par année selon le promoteur, 250 000 selon d'autres sources. Et ce, si le mur de bentonite ne subit aucune altération lors de sa construction et après sa construction car alors, la quantité d'eau à pomper serait imprévisible.

Mais si tout va bien, si rien ne vient compromettre la qualité de ce mur, aucun accident de parcours, aucun tremblement de terre d'une magnitude supérieure à 6,5 à l'échelle Richter selon les études, alors on devra quand-même pomper. Pomper sans cesse. Le projet prévoit stocker des déchets pendant 28ans. Pendant cette période, il y aura une équipe sur place. Mais ensuite, après les 28 ans? Supposons que DRN ne soit plus, supposons qu'il n'y a plus personne responsable de ce trou? Mais quand-même, on devra pomper ce vestige de nos erreurs du passé, sous peine qu'il ne s'emplisse d'eau et que cette eau s'imprègne de contaminants et prenne le chemin des cours d'eau.

Supposons aussi que la technologie nous exempte un jour de ce procédé archaïque d'entreposer des déchets dans la nature. Ou que, avant le terme des 28 ans, on aurait trop bien adopté les PGMR et que les volumes de matières n'atteignait pas les prévisions de DRN? Ce que le promoteur considère comme seuil pour rentabiliser le trou de 64ha, c'est 650000 tonnes par année pendant 28 ans. DRN continuerait-il à exploiter le site à perte? Et si il le fermait, qui pomperait?

Les modèles utilisés par le promoteur lui-même parlent d'un suivi jusqu'à l'année 90 de l'existence du site. C'est à dire que si la compagnie Dépôt Rive-Nord Inc ne s'est pas dissoute, l'arrière-petit-fils du patron de DRN

devra voir à ce que les pompes marchent toujours. Et nous, on devra lui faire confiance. Mais, ça ne se passera pas comme ça. Le règlement sur l'enfouissement des matières résiduelles(PREMR) prévoit que l'exploitant puisse faire une demande de certificat de libération après 5 ans.

D'ailleurs, on nous demande dès maintenant de faire confiance au promoteur pour qu'il prenne soin de notre eau. Celui-là même qui a exploité un site pendant 26 ans sans qu'il n'y ait eu de captage des lixiviats. Mais ces derniers migrent dans la nappe. Et les études ne sont pas unanimes quant à la vitesse de migration, de sorte que des problèmes pourraient surgir au bout d'un certain nombre d'années. Mais sur la foi de l'autovérification de l'entreprise, il n'y a pas de résurgence dans la rivière. Alors si il n'y en a pas, pourquoi cette réticence pour un partage des contrôles avec les municipalités de Lanoraie et Ste-Geneviève de Berthier tel qu'avancé par le maire de Lanoraie à la séance du 10 mars?

LES ODEURS

On a consacré une bonne partie de la soirée du 9 mars à traiter des odeurs. Les experts nous ont transmis des tonnes d'informations au sujet de leur tests pour cibler la cause des odeurs, des groupes de citoyens qui se prêtent à leur expérimentation, on a eu un porte-parole de la firme Odotech Inc. dont j'ai lu les expertises dans l'étude d'impact qui démontre qu'il n'y a pas d'odeurs dans mon quartier à 5 kilomètres de là, à Berthierville, j'étais content de l'apprendre, bref, on maîtrise la situation des odeurs avec des méthodes scientifiques révolutionnaires. Mais... ça pue quand-même!

LE TRANSPORT

L'activité d'un site d'enfouissement, c'est le transport de déchets. Le promoteur résume son action face à la problématique du transport à une campagne pour une réduction du bruit. Mais en fait les contre-coups du transport sont nombreux.

La question du transport par train a été soulevée à la période de question mais on a balayé ça rapidement. Pourtant, plusieurs arguments militent en sa faveur. Des firmes d'experts et le ministère du transport devraient étudier cette alternative. Existe-t-il des études qui prennent en compte, outre les intérêts économiques, ceux ayant un impact sur beaucoup plus de personnes et à beaucoup plus long terme? En mon sens, c'est ça du développement durable.

Les transports sont aujourd'hui assurés par le réseau routier, de sorte que l'on se retrouve avec une situation de saturation des routes par le camionnage. Les inconvénients causés par ce dernier sont multiples :

- bruits;
- détérioration des structures routières;
- sécurité routière;
- efficacité énergétique moindre;
- gaz à effet de serre;
- accidents écologiques;

- pollution par les huiles, pneus, etc;
- qualité de vie en général.

Le prix de tous ces inconvénients est assumé par la société. Les industriels qui l'utilisent favorisent le transport routier pour son efficacité économique et sa souplesse. Mais cette efficacité économique c'est nous qui la payons en bout de compte.

Devant ces considérations, il est clair que le transport par train s'avère un instrument adapté de rationalisation et de réduction des impacts négatifs. La logistique de ce moyen de transport devrait être facilité par la régularité et la prévisibilité des approvisionnements d'un site d'enfouissement. Et puis la voie passe au beau milieu du site, ça devrait favoriser grandement cette alternative .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Peut-on se permettre le luxe d'un nouveau site avec tous les risques, toutes les incertitudes que cela encoure? Va-t-on autoriser l'exploitation d'un nouveau site sans qu'on ait d'abord fait la preuve hors de tout doute que le site actuel ne nous prépare aucune surprise. Le principe de précaution s'impose quand on ne peut mesurer sécuritairement les dangers potentiels.

À titre d'exemple, il a fallu 20 ans de durs combats aux États-Unis pour obtenir l'interdiction de plomb dans l'essence. Les nord américains ont aujourd'hui 20 fois plus de plomb dans le sang qu'il y a un siècle.

Alors que nous étions tous réunis dans la salle pour la première partie des audiences à St-Thomas, M. Thomas J. Mulcair, le ministre du développement durable de l'environnement et des parcs, était à deux pas de nous à la Chambre de commerce du grand Joliette pour une tournée sur le développement durable. Il se félicitait entre autre d'avoir coupé le budget du ministère de l'environnement de 8% tout en augmentant de 50% les interventions. Il saluait les réalisations de la famille Sylvestre de Berthierville. Le groupe EBI a-t-il souligné capte et nettoie les biogaz pour les vendre comme source d'énergie. Plus tard on verra la photo de M. Mulcair dans un journal hebdo de la région posant fièrement devant le logo de EBI... Ça fait quand-même beaucoup de coïncidences. Était-ce le fruit du hasard, une stratégie, ou simplement une maladresse? Par respect pour M. Mulcair, j'opterais pour la dernière.

Un véritable développement durable commanderait que l'on n'autorise que les volumes envisageables dans le cadre d'une gestion des matières résiduelles telles que le prône Recyc Québec avec son objectif de récupération à 65% en 2008. Mais ce n'est pas ça. DRN planifie un site d'enfouissement de 17,6M de tonnes de déchets pour 28 ans, ce qui est plus du double des quantités reçues depuis 1978, en 26 ans. Alors, si on considère :

- que le plan de récupération de Recyc Québec fera diminuer globalement les quantités dirigées vers l'enfouissement;
- que les déchets de la clientèle à l'extérieur des MRC d'Autray et de Joliette constituent plus de 70% des réceptions;

on peut conclure que DRN a l'intention de faire de la région un pôle d'importation de déchets. Cela n'est pas du développement durable au sens

défini par la commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable, le Rapport Brundtland de 1987 qui stipule que : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Les efforts exercés pour inciter à la consommation et à la gestion responsable des matières résiduelles seraient annihilés par la disponibilité des espaces d'enfouissement. Ainsi, plus on aura d'espaces d'enfouissement, plus l'offre de cueillette de déchets sera grande, moins les communautés sentiront la nécessité de diminuer. C'est comparable au phénomène de trappe hydraulique qu'on nous a expliqué aux dernières audiences mais cette fois, ce sont les déchets qui sont attirés par le trou mais qui ne peuvent plus en sortir! Et pour les clients de l'extérieur c'est le phénomène de l'aspirateur pas de sac : on a l'impression de nettoyer mais on envoie tout ailleurs!

Le Bureau des Audiences Publiques en Environnement est là pour permettre au publique de s'exprimer. Je me figure que si on veut bien nous entendre, c'est qu'on tiendra compte de nos préoccupations. Sinon pourquoi engagerait-on autant d'efforts et d'argent? Alors, ce n'est pas trop angélique de croire que la commission imposera un moratoire sur le projet d'expansion, ou qu'à tout le moins, recommandera de restreindre la dimension du projet, même si nos craintes ne sont pas toujours mesurables. Et ce, en dépit des efforts de DRN pour démontrer que nos prétentions, quant aux dommages causés aux cours d'eau notamment, ne sont pas mesurés donc inexistantes ou encore, qu'ils répondent aux normes donc

parfaitement légaux. Mais c'est aussi notre qualité de vie en général qui, bien qu'elle soit affectée, n'est pas mesurable. La question des odeurs est un exemple très éloquent de l'absence de corrélation entre les mesures étalons et l'effet ressenti par une personne.

Nous livrons un combat afin que les municipalités à l'extérieur cessent de jouer les aspirateurs sans sac, car ici on ne veut plus mordre la poussière.

En terminant, je désire remercier la présidente madame Nicole Boulet et le commissaire monsieur Jacques Pelletier pour la grande attention qu'ils ont porté aux demandes du publique, ainsi qu'à toute l'équipe pour leur dévouement.
